

PROCES VERBAL

DE DESCRIPTION DE BIENS A SAISIR

L'AN DEUX MIL DIX-VINGT-SIX ET LE : **DIX NEUF JANVIER**

A LA REQUETE DE :

La CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE ST ETIENNE CARNOT, Société Coopérative de Crédit à Capital Variable et à responsabilité statutairement limitée, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le N°340 795 749 (SIREN), dont le siège social est 3 rue Bergson à 42000 SAINT ETIENNE, poursuites et diligences de son Président en exercice, domicilié ès-qualité de droit audit siège.

Faisant constitution d'Avocat en la personne et au Cabinet de le SELARL BERNASCONI ROZET MONNET-SUETY FOREST, représentée par Maître Jacques BERNASCONI, Avocats au Barreau de l'AIN, dont le siège est sis 9 avenue d'Alsace Lorraine 01000 BOURG EN BRESSE, au cabinet de laquelle domicile est élu et où pourront être notifiés les actes d'opposition à commandement, les offres réelles, et toutes significations relatives à la saisie dont il s'agit.

Je soussignée, **Sylvie GRANGE**, Commissaire de Justice Associé de la SELARL HOR, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice en résidence à OULLINS 69600, y demeurant 12 rue de la Camille ;

Agissant en vertu :

- de la grosse en due forme exécutoire d'un acte authentique reçu le 22 avril 2022 par Maître François-Amaury AULAGNER, Notaire Associé de la SAS BREMENS NOTAIRES, titulaire d'un office Notarial à LYON 6EME (69), contenant prêt de la somme de 160 000 €, garanti par une hypothèque conventionnelle publiée le 24/05/2022 au Service de la Publicité Foncière de l'AIN volume 0104P01 2022V n°4356 et une hypothèque légale spéciale du prêteur de deniers publiée le 24/05/2022 au Service de la Publicité Foncière de l'AIN volume 0104P01 2022V n°4357,

- des articles L 142-1, L 322-2, R 322-1, R 322-2 et R 322-3 du Code des Procédures Civiles d'exécution,

CERTIFIE :

M'être expressement transportée, à 11 heures 00, commune de **SAINT MAURICE DE BEYNOST 01700, 91/92 L'Arc en Ciel**, à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens appartenant à Madame **et dont la requérante se propose de poursuivre la vente forcée en la forme légale, à défaut par la sus-nommée d'avoir satisfait au commandement de payer qui lui a été signifié le 4 novembre 2025.**

Ces biens sis commune de **SAINT MAURICE DE BEYNOST 01700, 91/92 L'Arc en Ciel**, dans la région Rhône Alpes Auvergne à 15 km de LYON, comptant en 2023, 4332 habitants, sont situés à :

-

Sur place, j'ai rencontré M. _____ en qualité de locataire de _____ à qui j'ai décliné mes nom, prénom, qualité et l'objet de ma mission.

Page 2 / 21

COULOIR :

La porte est recouverte d'un vernis en état d'usage sur ses deux faces. Elle est équipée de deux verrous.

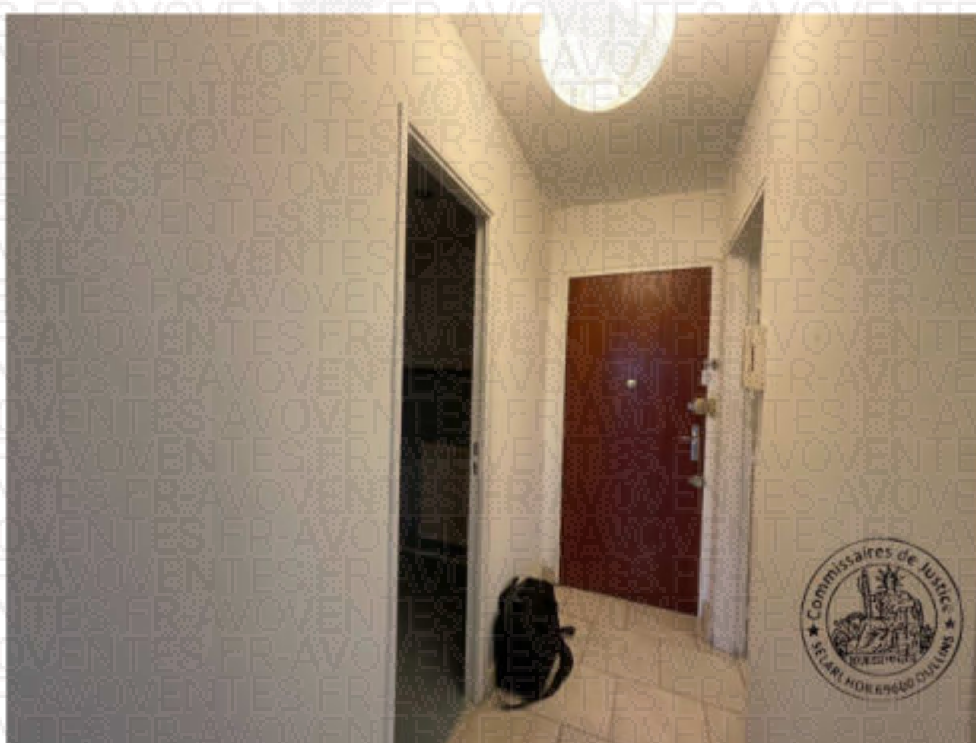
Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont recouverts de toile de verre revêtue de peinture en état d'usage.

Le mur latéral gauche, dos à la porte, comporte trois trous.

Le plafond est revêtu d'un enduit en état. Présence d'un combiné interfone.



CELLIER :

La porte est recouverte de peinture en état sur ses deux faces.

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont recouverts de peinture en état.

Le plafond est revêtu de peinture en état.

Présence du chauffe-eau de 150 litres.

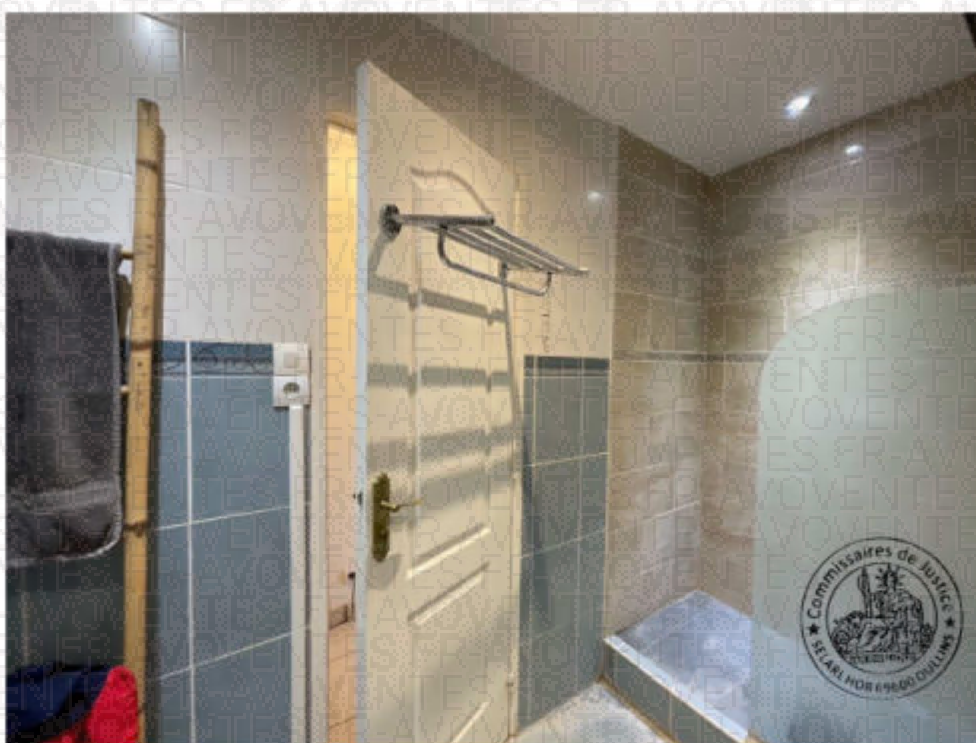
La pièce est équipée de rayonnage.



SALLE D'EAU :

La porte est recouverte de peinture en état sur ses deux faces. Un porte-manteau est fixé sur sa face intérieure.

La porte et son verrou fonctionnent.



Le sol est recouvert d'un carrelage comportant des taches sur le côté gauche.

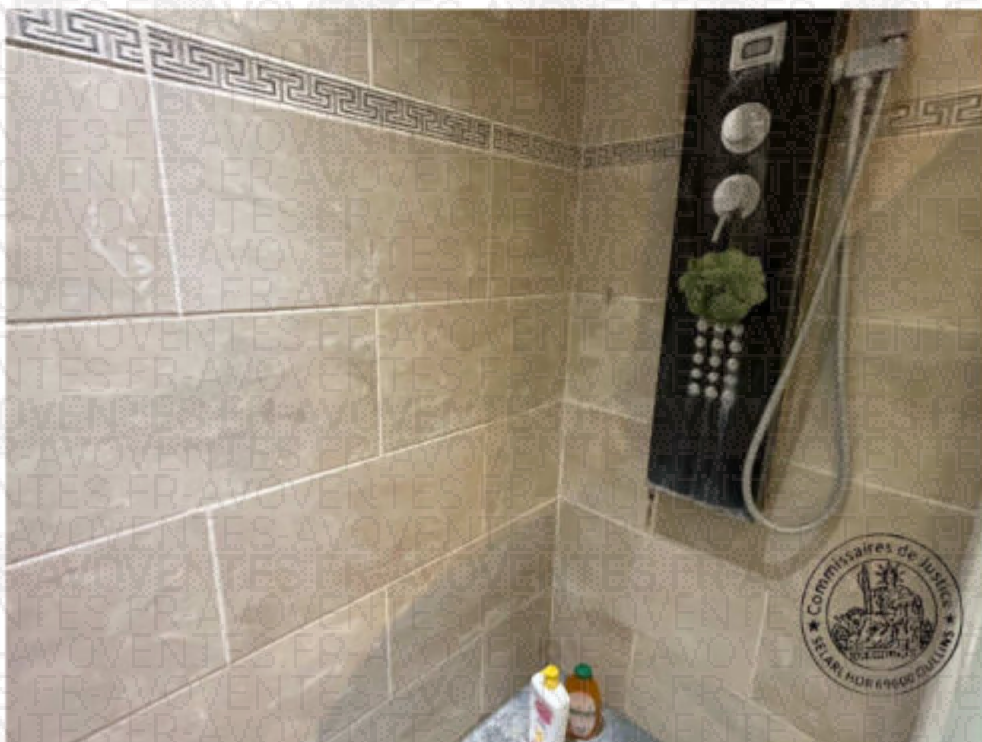
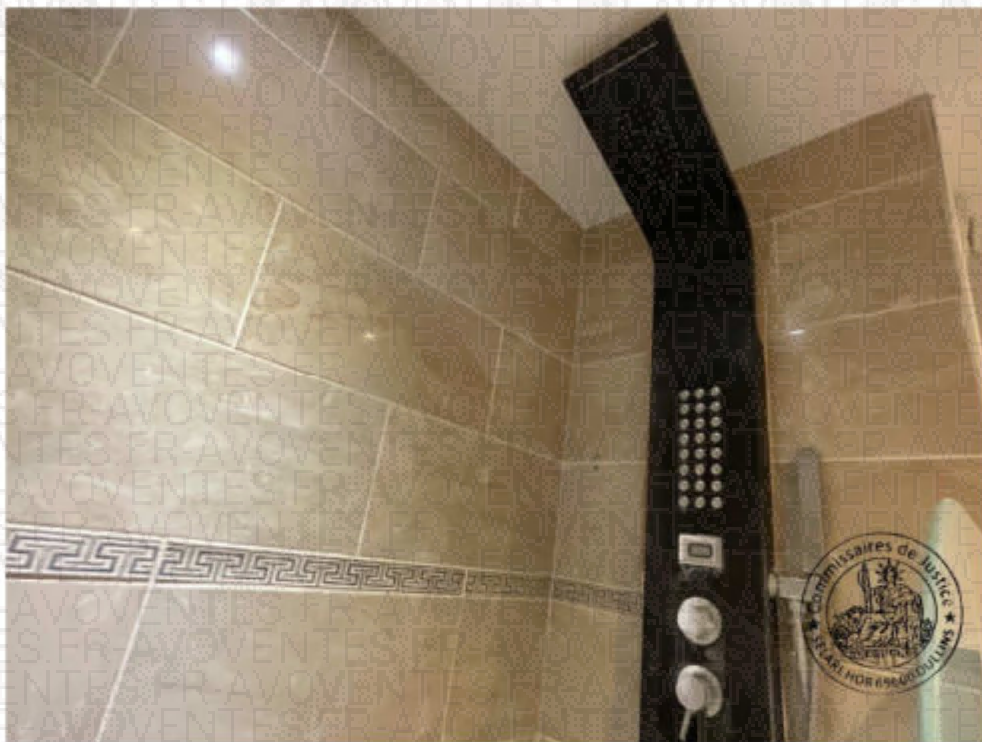
Les murs sont revêtus de faïence murale en état. Présence d'un trou dans quatre carreaux, côté douche.

Le plafond est revêtu de peinture en état.

Les spots intégrés fonctionnent.

La pièce est équipée :

- d'une vasque sur un meuble en bois en état d'usage, à deux portes avec robinet-mitigeur eau chaude/ eau froide.
- d'un radiateur, fixé sur le mur à droite de la porte,
- d'un WC siège anglais avec double abattant,
- d'une douche avec receveur carrelé, équipée d'un robinet mitigeur, d'une douchette, d'un flexible, d'une pomme de douche et d'une colonne.





CUISINE :

Je relève l'absence de porte.

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont revêtus d'un enduit comportant des trous rebouchés sur le mur latéral gauche, dos à l'ouverture.

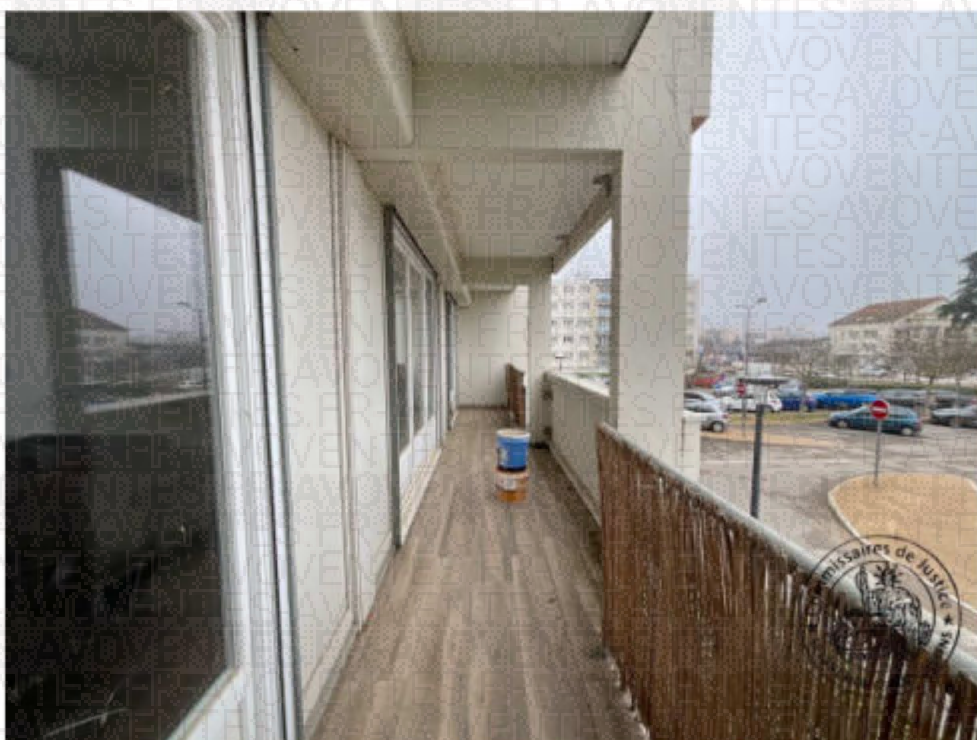
Le mur, à droite de la porte, est jauni de part et d'autre de la hotte/

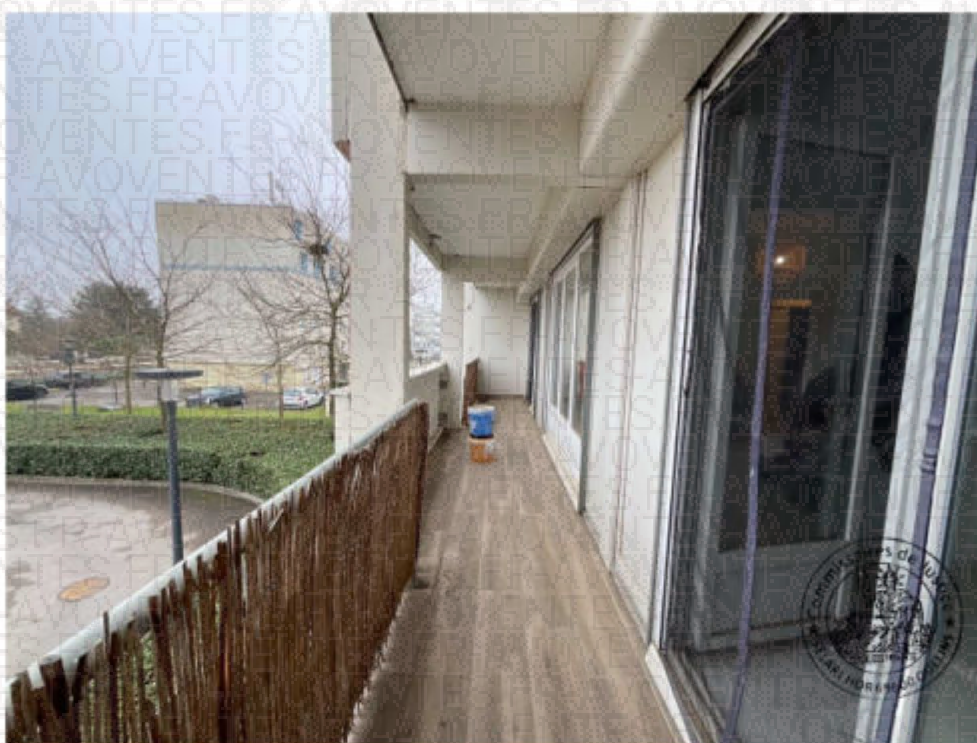
Le plafond est revêtu de peinture en état hormis des taches jaunâtres au-dessus de la hotte.

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux battants dont l'encadrement en PVC est en état. Le store à manivelle fonctionne.

Cette porte-fenêtre donne accès à un balcon dont :

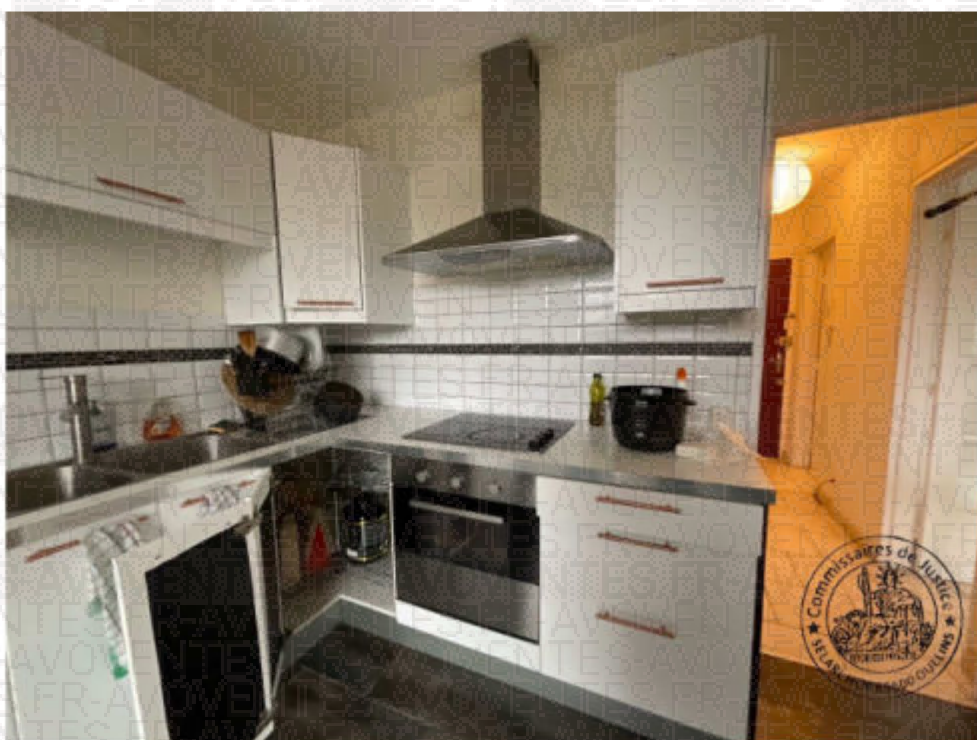
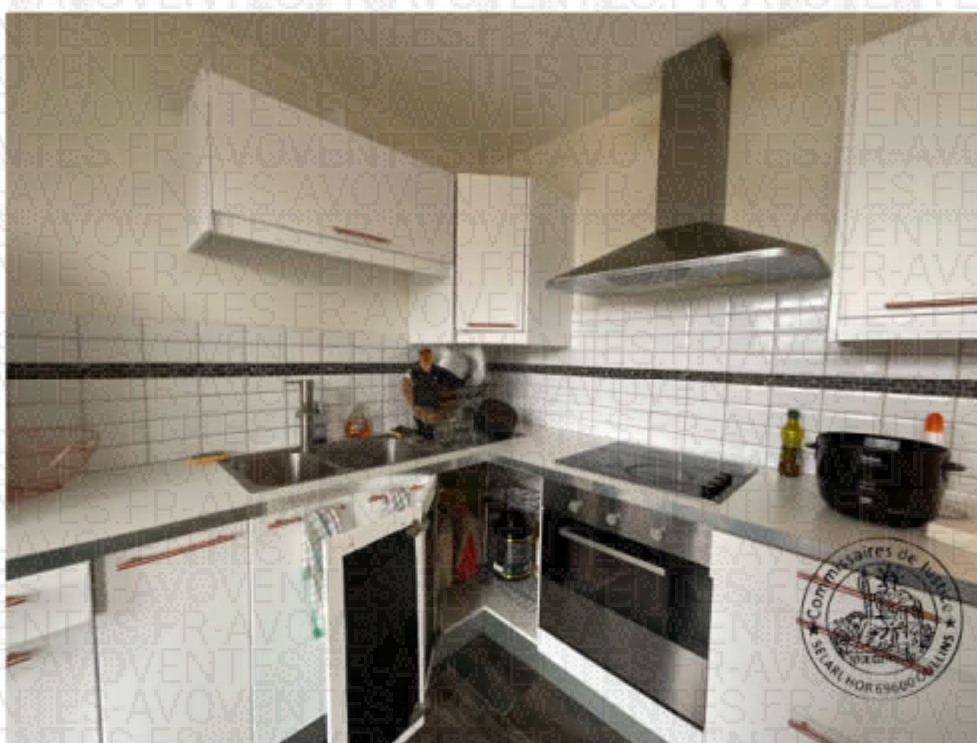
- le sol est recouvert d'un carrelage aspect bois en état,
- les murs sont revêtus de l'enduit de façade en état d'usage. L'enduit est boursoufflé sur la façade à droite, dos à la porte-fenêtre, le plafond est revêtu de peinture en état d'usage. Des fissures sont également visibles sur la façade à gauche de la porte-fenêtre. Le garde-corps est revêtu de peinture en état d'usage. Une canisse est fixée devant le garde-corps. La tablette du balcon comporte de la mousse des écailles de peinture.







Il s'agit d'une cuisine équipée, comportant un ensemble de placards à une porte, des tiroirs, un placard à une porte basculante, un placard d'angle à trois rayons, un bloc à trois tiroirs, un placard sous-évier à deux portes, un placard à deux portes pivotantes avec deux rayons grillagés et un placard à une porte trois rayons, une hotte de marque IKEA, une plaque électrique à quatre feux, un réfrigérateur et congélateur de marque Continental Edison et un four sans marque.





SALON :

La porte en bois plein en partie basse, vitrée avec parclose, est revêtue de peinture en état d'usage, comportant des taches sur sa face intérieure.

Le sol est recouvert d'un carrelage en état.

Les plinthes carrelées sont en état.

Les murs sont revêtus d'un enduit en état.

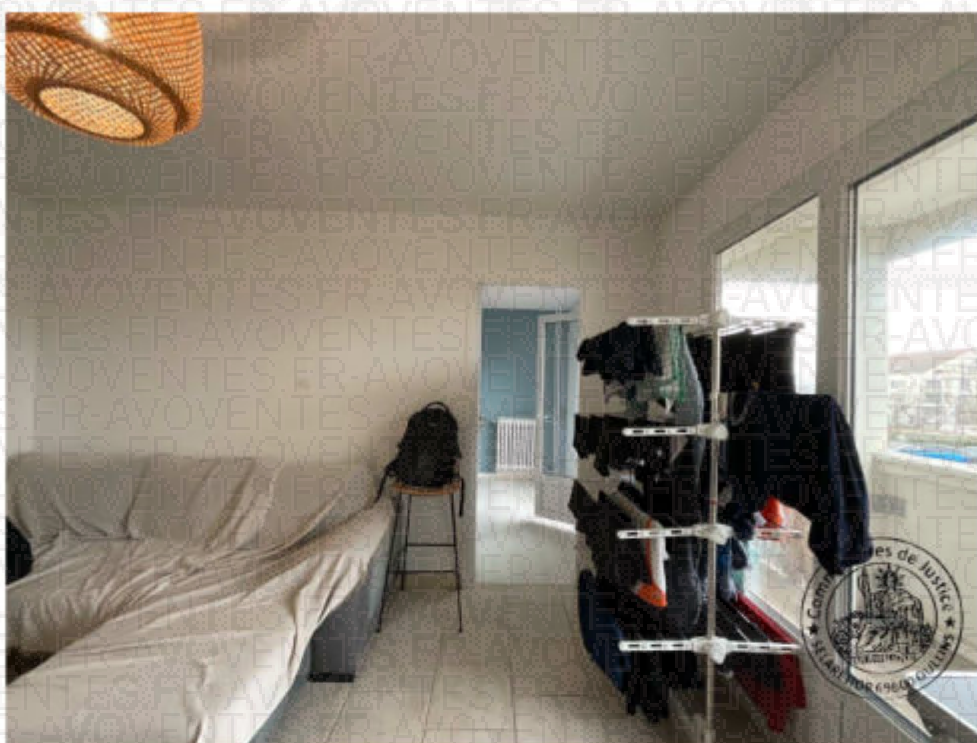
Un radiateur est fixé sur le mur à droite de la porte.

Le plafond est revêtu d'un enduit en état.

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux battants et un battant fixe, donnant sur le balcon sus-décri.

Le store avec manivelle fonctionne.





CHAMBRE :

La porte est revêtue de peinture en état sur ses deux faces.

Le sol est recouvert d'un revêtement PVC aspect parquet en état.

Les plinthes assorties sont en état.

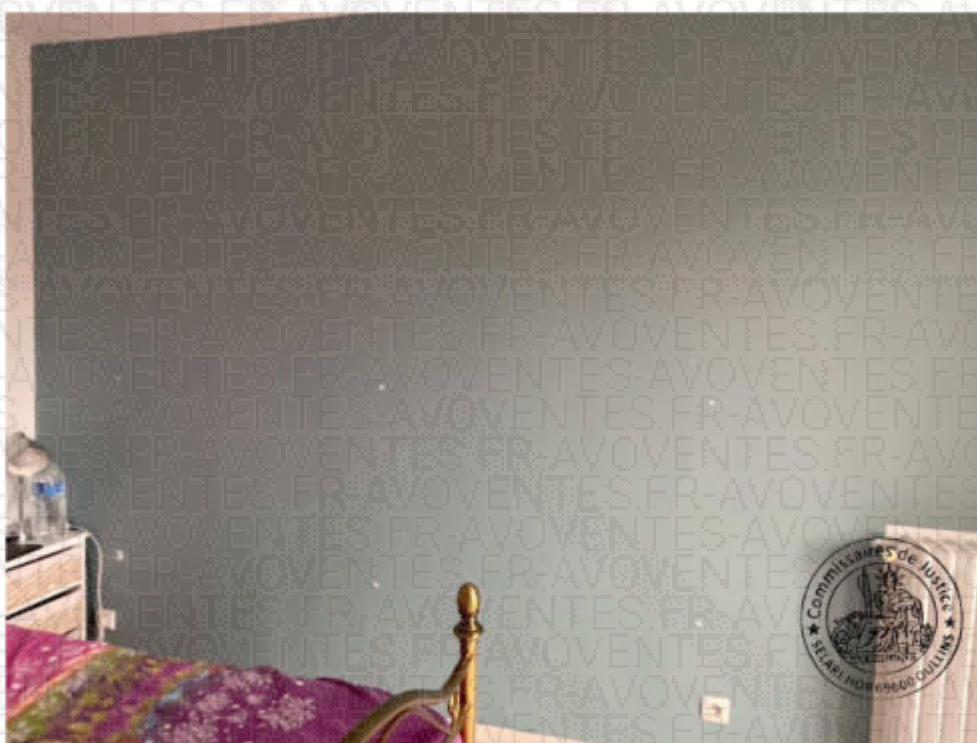
Les murs sont revêtus d'un enduit en état. Le mur, en face de la porte, comporte six trous de cheville rebouchés. Un radiateur est fixé sur ce pan de mur.

Le plafond est revêtu de peinture en état.

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre à deux battants, dont l'encadrement en PVC est en état. Cette porte-fenêtre donne accès au balcon sus-décrit.

Le volet roulant à manivelle fonctionne.





Dressing

Accessible à partir de la chambre par une porte à un battant, revêtue de peinture en état sur ses deux faces.

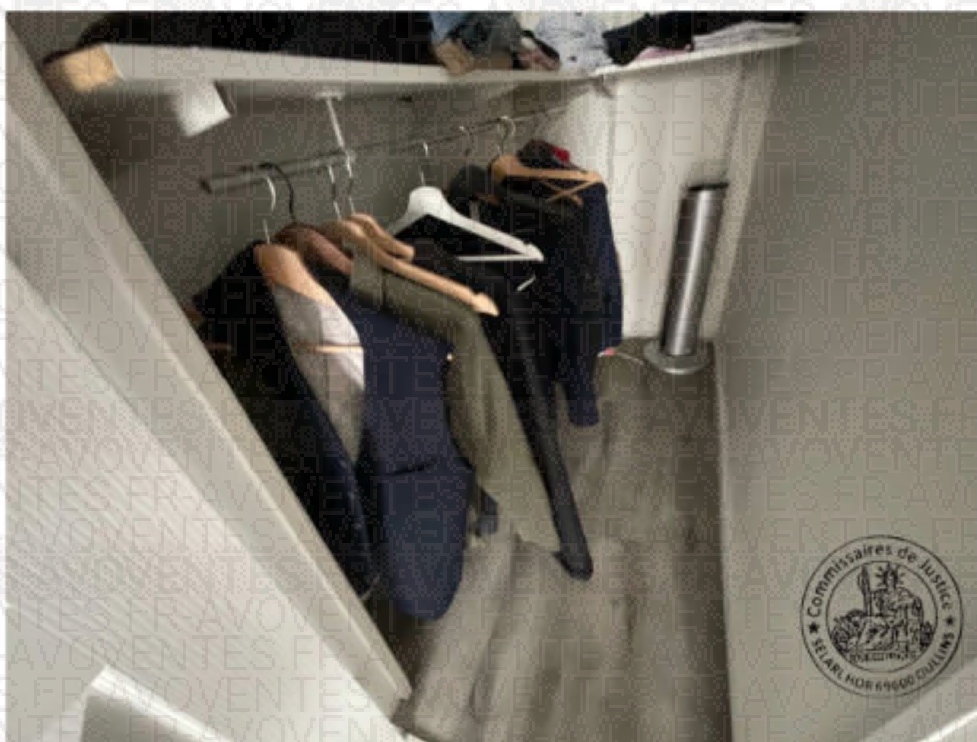
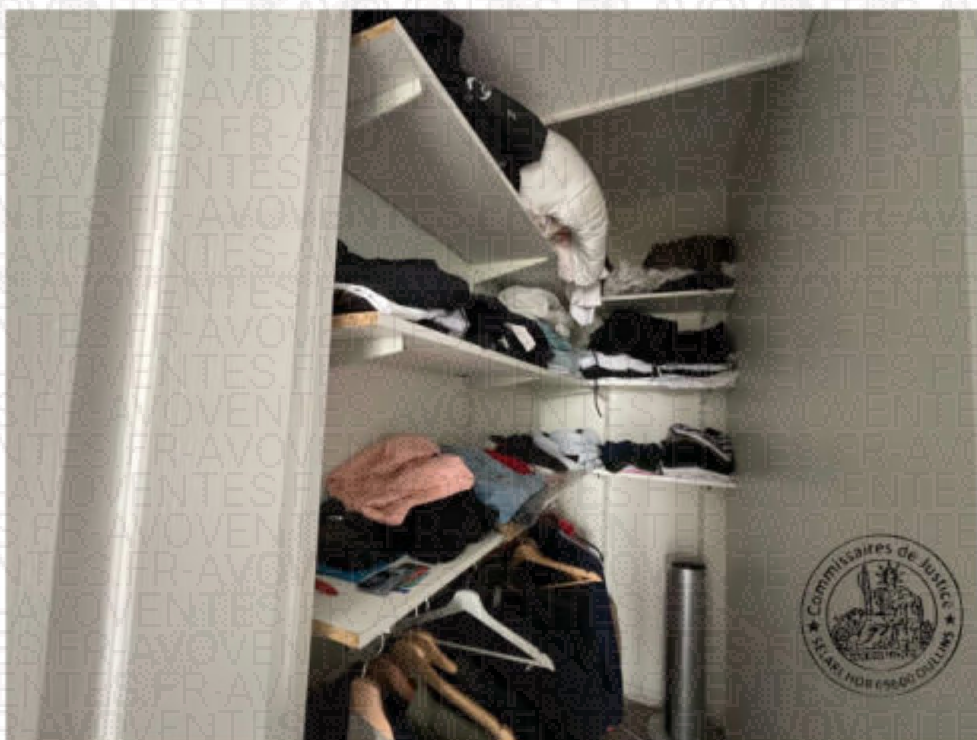
Le sol est recouvert d'un revêtement en état.

Les plinthes en bois sont revêtues de peinture en état d'usage.

Les murs sont revêtus d'un enduit en état.

Le plafond est revêtu de peinture en état.

Présence d'un ensemble de rayons et d'une tringle pour penderie.



INVENTAIRE DU MOBILIER : Le lit, c'est un bureau non ? Un bureau, la machine à laver...

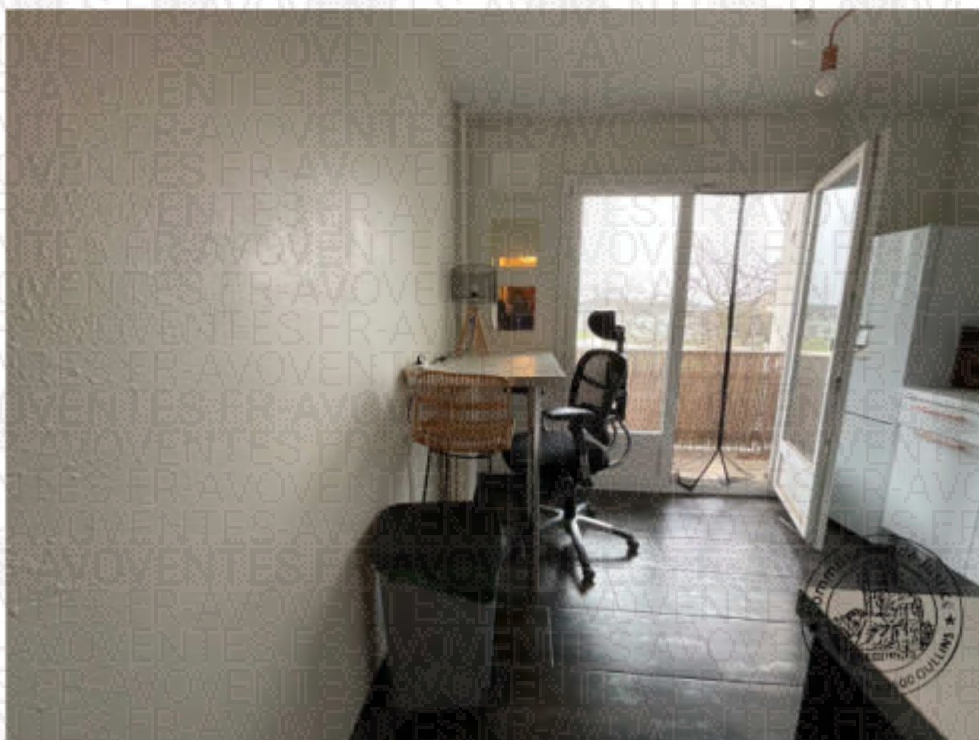
Monsieur me déclare que les meubles suivants appartiennent à :

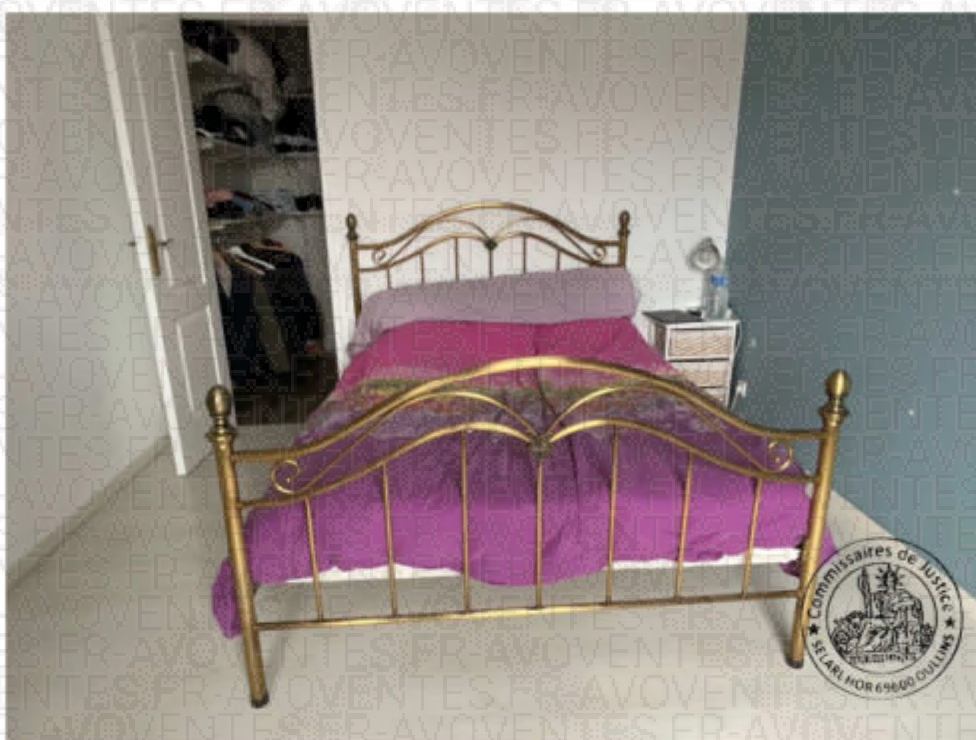
- le canapé et la chaise dans le séjour,
- la table et la cuisine équipée.

Monsieur me déclare que :

- l'étendoir,
 - la table pliante,
 - le tabouret,
 - la poubelle,
 - le téléviseur,
 - le fauteuil de bureau,
 - le lit,
 - la lampe de bureau,
 - le chevet dans la chambre,
 - la machine à laver,
 - l'aspirateur.
- lui appartiennent.







CONDITIONS D'OCCUPATION :

Le bien ci-dessus décrit a été donné à bail suivant acte sous seing privé en date du 5 janvier 2024 pour une durée d'un an, moyennant un loyer de 700 euros par mois outre charge d'un montant de 80 euros par mois.

CHAUFFAGE :

Il s'agit d'un chauffage collectif au gaz.

Un chauffe-eau électrique assure l'alimentation en eau chaude.

Les biens et droits immobiliers décrits ci-dessus, sis dans un ensemble immobilier situé à SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST (01700), 91 et 92 l'Arc en Ciel, figurant au cadastre Section AD n°416 Les Folliets 06 a 97 ca, consistent en un appartement, situé au premier étage de type T2, comprenant : salle de bains, hall, cellier, cuisine-séjour, chambre et rangement, un balcon, formant le lot N°6 de l'état description et règlement de copropriété.

Et les cent soixante-quinze /dix millièmes (175/10000èmes) des parties communes générales.

Les biens sont soumis à l'état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître SERIS, notaire à MIRIBEL, le 21 septembre 2005 publié au service de la publicité foncière de TREVoux le 15 novembre 2005 volume 0104P03 2005P numéro 5718.

Une attestation rectificative a été établie par le notaire le 2 janvier 2006 et publiée au service de la publicité foncière le 9 janvier 2006 volume 0104P03 2006P numéro 108.

La société GONIN IMMOBILIER, 28 Route du Port 01150 LAGNIEU assume les fonctions de syndic de copropriété.

Afin d'apporter davantage de précisions à mes constatations, j'ai pris plusieurs clichés photographiques, lesquels n'ont subi aucune modification et sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux, que j'ai reproduits ci-dessus.

Mes constatations terminées à 11 heures 40, je me suis retirée après avoir pris congé de mon interlocutrice et, de retour en mon Etude, j'ai clos et dressé le présent Procès-Verbal de Description pour servir et valoir ce que de droit.

COUT DU PRESENT ACTE	
Article A 444-28	221,36 euros
TRANSPORT	9,40 euros
TOTAL HT	230,76 euros
TVA : 20 %	46,15 euros
TOTAL TTC	276,91euros

